

CONSEILS POUR LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DES ASSOCIATIONS PATRIMONIALES, ET DES PARTICULIERS

Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

- conseils en archéologie (législation, réflexion avant travaux, découverte fortuite, identification d'objets...)
- conseils pour la conservation et la préservation du patrimoine bâti (église, château, habitat rural, patrimoine vernaculaire...)
- conseils pour la mise en valeur des vestiges communaux (immobilier, mobilier, archéologique)
- conseils en restauration d'œuvres d'art, en restauration de patrimoine bâti et archéologique
- organisation de séances d'information, de visites de site...
- aide à l'écriture des documents de communication en matière de tourisme culturel (panneaux, dépliants...)
- aide à la réalisation d'expositions à thématique patrimoniale
- aide à la présentation au public du patrimoine culturel (normes de présentation, de conservation...)

BÉNÉFICIAIRES

- Communes
- Particuliers
- Associations patrimoniales

Contact

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale
Direction du Développement Éducatif et Culturel
Conservation du Patrimoine culturel
Tél. : 04 66 49 66 16
Courriel: idarnas@lozere.fr*

Règlement validé le 14/02/2022